



**Centrale des syndicats
du Québec**

**Centralisons
nos forces**

La formation professionnelle gagnera-t-elle enfin ses lettres de noblesse?

Mémoire présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Mars 2018

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente près de 200 000 membres, dont 130 000 environ font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 11 fédérations qui regroupent quelque 240 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres; s'ajoute également l'AREQ (CSQ), l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec.

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien), de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire, des communications et du municipal.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 75 % de femmes et 30 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Introduction

En décembre dernier, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport annonçait la tenue de deux journées de réflexion sur la formation professionnelle sous le thème Bâtir ensemble la formation professionnelle du 21^e siècle. Cette rencontre s'est tenue au Centre des congrès de Québec, où se sont réunies plus de 300 personnes. La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses fédérations de l'éducation y ont participé. Un des objectifs visés par ces rencontres était de travailler à la modernisation de la formation professionnelle en collaboration avec le milieu de l'entreprise et celui de l'éducation. Trois grands thèmes ont été retenus pour l'occasion : des façons de faire axées sur le partenariat, une offre de formation adaptée aux réalités des régions et des acteurs mobilisés autour de l'innovation.

Depuis plusieurs années, la CSQ demande au gouvernement de poser des gestes concrets pour reconnaître la valeur du diplôme d'études professionnelles au même titre que celle du diplôme d'études secondaires. Nous croyons que le moment est opportun pour que la formation professionnelle prenne enfin la place qui lui est due dans le parcours de formation des élèves. Dans un contexte où l'on valorise l'adéquation formation-emploi, il faut s'assurer que les élèves disposent des compétences nécessaires et adaptées aux nouvelles réalités du marché du travail pour ensuite constituer une main-d'œuvre qualifiée. Pour ce faire, il est impératif de conserver une offre de formation professionnelle de qualité, qualifiante et transférable, qui répond aux besoins des élèves et à leurs aspirations.

Bien que la formation professionnelle semble faire partie des priorités du ministre de l'Éducation, nous croyons que plusieurs améliorations devront être apportées, notamment pour en faciliter l'accès et pour assurer de meilleures conditions d'apprentissage des élèves. La valorisation et le positionnement de la formation professionnelle demeurent un enjeu majeur au Québec¹. Cette reconnaissance passe, entre autres, par la valorisation du personnel qui y travaille chaque jour, par son augmentation en nombre et la diversification des ressources disponibles ainsi que par l'amélioration des conditions d'exercice pour assurer la réussite des élèves. Il faut certes se préoccuper des besoins du marché du travail, mais pas au détriment des besoins des élèves. Ceux-ci doivent pouvoir compter sur une formation adaptée à leur réalité et sur des services pour les appuyer dans leur cheminement scolaire et professionnel. Nous avons déjà fait part de certains de ces défis dans notre mémoire présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport en 2016 dans le cadre des consultations sur la réussite éducative².

¹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2012). *Pour une formation qualifiante chez les jeunes de moins de 20 ans, lever les obstacles à la formation professionnelle au secondaire*, Rapport sur l'état et les besoins de l'éducation 2010-2012, 108 p. Également disponible en ligne : cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/CEBE/50-0195.pdf.

² CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (2016). *Prendre les choses en main pour faire de l'éducation une priorité*, Mémoire présenté au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre des consultations sur la réussite éducative, [En ligne] (novembre), 64 p., D12870. [education.lacsq.org/app/uploads/2016/09/D12870.pdf] (Consulté le 16 février 2018).

Dans un premier temps, nous croyons nécessaire de faire un bref historique de la formation professionnelle au Québec afin de démontrer que plusieurs enjeux datant d'une trentaine d'années sont toujours présents aujourd'hui. L'accessibilité des jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle en est un bon exemple, d'autant plus que la moyenne d'âge des élèves atteint maintenant 28,5 ans³. Dans un deuxième temps, nous présenterons nos commentaires et nos recommandations sur les trois axes soumis aux participantes et participants lors des journées de réflexion.

Bref historique

La formation professionnelle au Québec est un enjeu soulevé de façon sporadique dans l'actualité et, en général, les gouvernements s'y intéressent selon les priorités économiques du moment, selon les besoins du marché du travail et selon les pressions exercées par les associations patronales. À titre d'exemple, depuis quelques années, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale annonce que le Québec devra combler 1,4 million d'emplois d'ici 2022⁴. La majorité de ces emplois, soit 54 %, nécessite une formation secondaire ou professionnelle⁵. De ce nombre total d'emplois à pourvoir, 1,1 million devra l'être en raison de départs à la retraite. Interpellé lors du Rendez-vous national sur la main-d'œuvre qui réunissait, en février 2017, des organisations de milieux patronaux, syndicaux, communautaires et de l'enseignement, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a depuis multiplié les annonces d'investissements en formation professionnelle, notamment pour le démarrage de petites cohortes.

Lorsque l'on regarde de plus près la formation professionnelle, plus précisément l'effectif (nombre d'inscrits), on constate une progression constante. En effet, 86 900 personnes étaient inscrites en 1995-1996; elles sont presque 130 000 aujourd'hui. On peut alors penser que tout va bien du côté de la formation professionnelle. Toutefois, un élément saute aux yeux lorsque l'on s'attarde aux données sur les effectifs : très peu de jeunes s'intéressent à cette filière de formation. Selon les données du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, seulement 1 329 jeunes ont fait ce choix avant l'âge de 16 ans en 2013-2014 et moins de 20 % de l'effectif total avant l'âge de 19 ans. Notons aussi que la moyenne d'âge a augmenté depuis deux ans, se situant maintenant à 28,5 ans. Parmi ces élèves, 50 % sont détenteurs d'un diplôme d'études secondaires et 33 % sont passés par le collégial. L'accès des jeunes demeure donc un enjeu majeur depuis le début de la réforme de la formation professionnelle en 1986.

³ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (2018). *Bâtir ensemble : La formation professionnelle du 21^e siècle*, Québec, Éditeur officiel du Québec, p. 12. Également disponible en ligne : [education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/formation_professionnelle/Cahier-participant_journeesFP.pdf].

⁴ LEDUC, Gilbert (2017). « 1,4 million d'emplois d'ici cinq ans », *Le Soleil*, [En ligne] (9 février). [lesoleil.com/affaires/14-million-demplois-dici-cinq-ans-3c23db894f83b296491dedb9cfd65564].

⁵ EMPLOI-QUÉBEC (2018). *Le marché du travail au Québec, bilan 2017, enjeux et perspectives*.

1. Des façons de faire axées sur le partenariat

1.1 Proposer un mécanisme formel de concertation des partenaires pour un système dual québécois

Le gouvernement a annoncé, lors du budget de 2015, deux types de projets pour augmenter la durée de stage en entreprise dans les programmes de la formation professionnelle et de la formation technique.

Le premier type de projet à voir le jour a été celui du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. La direction de la formation professionnelle du Ministère a procédé par appel d'offres, et ces projets sont appelés projets pilotes. Ils ont bénéficié de subventions d'environ 200 000 \$ pour une première implantation.

De son côté, la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) a introduit un nouveau programme dans le cadre des programmes de subventions du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre. Il porte le titre de Programme de formations de courte durée privilégiant les stages dans les professions priorisées par la CPMT. Les subventions varient selon les projets.

Il est important de rappeler que la formation professionnelle au Québec a été développée depuis la fin des années 1980 afin de répondre aux besoins des entreprises tout en permettant la mobilité des finissantes et finissants, et cela, en garantissant une certaine standardisation de la formation. C'est ainsi qu'une mécanicienne formée en Gaspésie aura les mêmes compétences qu'un mécanicien formé à Montréal ou en Abitibi. C'est ce qui doit être préservé quand on pense à un modèle dual au Québec.

Dans un contexte de participation plus grande des entreprises dans l'accueil de stagiaires, il ne faut pas oublier le fait que le Québec est constitué de PME, et que les ressources et les équipements sont donc limités pour s'investir dans un système dual. Devant ce constat, nous craignons pour la qualité de la formation d'une entreprise à l'autre, d'une région à l'autre.

C'est pourquoi nous proposons qu'un comité national ait notamment pour mandat de faire le suivi des projets de stages accrus qui sont en cours. Cela est essentiel, et nous voulons y participer.

Recommandation 1

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- mette en place un comité national de partenaires pour faire le suivi des projets de stages accrus.

1.2 Revoir la révision des programmes

Le Ministère suggère, dans le cahier de consultation des journées de réflexion, de « revoir les rôles, les structures et les mécanismes de consultation existants de façon à simplifier et rendre plus transparent le processus de révision des programmes d'études ». Il propose même de « permettre un engagement accru des commissions scolaires dans l'élaboration ou la révision des programmes d'études ».

Le Ministère doit maintenir son leadership en matière de révision des programmes et renforcer le rôle du CNPEPT (Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques) pour assurer le développement et l'actualisation des programmes. Le processus de révision des programmes pourrait effectivement être amélioré pour s'assurer d'avoir des programmes riches de l'expertise du milieu scolaire ainsi que du monde du travail.

En effet, ce processus gagnerait à être plus transparent et à impliquer davantage le personnel enseignant, non seulement expert de l'enseignement de programme, mais également expert de métier, comme c'était le cas avec l'arrivée des nouveaux programmes d'études du nouveau pédagogique au secteur des jeunes. Plus précisément, la Commission des programmes d'études, mise en place en 1998 et devenue par la suite le Comité-conseil sur les programmes d'études, avait notamment comme mandat de faire l'analyse et la validation des programmes d'études avant leur approbation par le ministre⁶. Cette analyse se faisait majoritairement par des enseignantes et enseignants experts du domaine concerné qui participaient à des groupes de discussion pour dégager des éléments positifs des programmes et des préoccupations d'ordre pédagogique ou didactique qui étaient ensuite transmis au ministre.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les programmes ne subissent pas le même processus, et le personnel enseignant participe peu à la validation des programmes. La plupart du temps, les personnes issues du monde du travail sont consultées lors de la validation des contenus, mais du côté des commissions scolaires, seules les directions de centres sont invitées à prendre connaissance du programme, généralement par conférence téléphonique.

⁶ QUÉBEC. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (1997). *L'école tout un programme : énoncé de politique éducative*, Québec, le Ministère, 40 p. Également disponible en ligne : srp.csrq.ca/evaluation/Documents/Lecole_tout_un_programme.pdf.

Le Ministère aurait tout avantage à faire participer de façon plus importante les experts de l'enseignement et de métier que sont les enseignantes et enseignants, et cela, en amont des programmes afin de faire une veille sur les nouvelles compétences à venir. Ce sont des personnes possédant plusieurs années d'expérience dans leur métier et qui doivent se tenir à jour pour l'enseigner. De plus, la supervision de stages leur permet de rester collées à l'industrie; elles sont donc à même de constater les changements technologiques ou autres apportés à leur métier.

De plus, dans un contexte de partenariat, il serait intéressant d'organiser des groupes de discussion comprenant du personnel enseignant et des personnes issues du monde du travail. Cette façon de procéder permettrait également de s'assurer que les compétences sont le plus à jour possible dans les programmes.

Le Ministère pense aussi à des moyens pour mieux soutenir les commissions scolaires dans l'implantation des programmes, notamment par une plateforme de partage d'outils pédagogiques ou d'équipes de soutien.

Nous croyons qu'avant de mettre en place des plateformes qui s'apparentent à des communautés d'apprentissage (CAP), sachant que les enseignantes et enseignants n'ont pas le temps ou, dans près de 75 % des cas, sont à statut précaire, il faut que le Ministère produise des référentiels (outils) d'évaluation qui facilitent la production d'épreuves uniformes à l'échelle du Québec. C'est la meilleure façon de garantir la qualité des diplômes d'études professionnelles à travers le Québec.

Depuis que le Ministère ne produit plus ces outils, le travail d'implantation est plus lourd, car la production d'outils d'évaluation ne peut plus s'appuyer sur un document ministériel précis. Cependant, l'idée de former une équipe de soutien à l'implantation des programmes peut être très intéressante si le Ministère finance cette équipe.

Finalement, il est essentiel d'impliquer les techniciennes et techniciens en informatique ainsi que les apparitrices et appariteurs pour qu'ils puissent soutenir rapidement les besoins technologiques des centres. Trop souvent, on relègue l'entretien technique des appareils aux enseignantes et enseignants, alors que le recours au personnel de soutien leur permettrait de se concentrer sur l'enseignement.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- se réfère davantage à l'expertise du personnel scolaire, notamment à celle du personnel enseignant, pour effectuer une veille sur les nouvelles compétences à introduire dans les programmes d'études;
- organise des groupes de discussion réunissant du personnel enseignant des métiers concernés, ainsi que des personnes issues du monde du travail pour s'assurer d'avoir les programmes les plus adaptés possible aux conditions d'apprentissage des élèves et aux réalités du marché du travail;
- produise des référentiels de compétences afin de garantir la qualité et la standardisation des programmes d'études professionnelles.

2. Une offre de formation adaptée aux réalités des régions

Le gouvernement souhaite créer une nouvelle structure pour les inscriptions et pour la planification du développement régional. Nous souhaitons rappeler que les directions régionales du ministère de l'Éducation ont été abolies et que les budgets de fonctionnement des tables d'éducation interordres ont été retirés. Ces tables avaient pour mandat, entre autres, de mettre en place des plans régionaux de développement de l'offre de formation. Nous croyons que ces deux acteurs contribuaient grandement à la planification du développement régional.

En ce qui concerne une nouvelle structure pour les inscriptions, nous croyons qu'il serait opportun, avant sa création, d'évaluer le mécanisme déjà en place, soit les services régionaux d'admission en formation professionnelle (SRAFP) instaurés à la fin des années 1990 dans plusieurs régions et qui sont toujours actifs aujourd'hui.

2.1 Moderniser l'offre de formation

Les réalités sont multiples dans les régions du Québec, tant sur le plan de l'accès à la formation que sur celui du développement économique. En plus de faire face à une rareté de main-d'œuvre et à la désertion des jeunes, plusieurs sont aux prises avec une baisse démographique importante. En effet, les jeunes quittent leur région soit pour étudier dans les grands centres où plusieurs programmes sont offerts ou pour trouver du travail. Un cercle vicieux s'installe alors puisque, comme les entreprises peinent à recruter leur personnel, certaines d'entre elles se voient dans l'obligation de fermer leurs portes. Cette situation est difficile pour le développement économique régional d'autant plus que, parmi ces jeunes qui quittent la région, peu reviennent s'établir de façon permanente.

Dans ce contexte, l'accès à la formation professionnelle, surtout pour les jeunes de moins de 20 ans, demeure un enjeu national qui a évidemment des répercussions au niveau régional. Il n'est pas rare qu'un programme ne puisse s'offrir à cause d'un faible nombre d'inscriptions. Ces jeunes demeurent ainsi sans formation et sans

qualification. Nous devons donc nous assurer d'avoir une offre de formation qui répond aux besoins et aux aspirations des jeunes pour limiter la non-qualification ou l'exode des jeunes vers les milieux urbains.

Nous sommes d'avis qu'un modèle de panier régional de formation devrait être envisagé, afin d'assurer un plancher de programmes offerts dans chacune des régions. Enfin, la concertation entre les acteurs est nécessaire pour éviter la concurrence entre les établissements d'enseignement. Un réinvestissement dans les tables d'éducation interordres serait, en ce sens, souhaitable.

Par ailleurs, le gouvernement aurait tout avantage à rétablir les budgets de publicité pour faire connaître les programmes de la formation professionnelle offerts au niveau local et régional⁷. Malgré tout ce qui se fait dans le réseau pour promouvoir la formation professionnelle, une méconnaissance persiste tant chez les élèves que chez le personnel. D'ailleurs, une étude réalisée auprès des élèves de quatrième secondaire et du personnel des écoles de l'île de Montréal révèle entre autres que 57 % des élèves auraient aimé être plus informés à propos de la formation professionnelle⁸.

Nous sommes persuadés que la publicité profiterait à toutes et tous, jeunes, adultes, entreprises et à la société en général.

Recommandation 3

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- mette en place des paniers régionaux de formation en assurant un plancher de programmes dans toutes les régions du Québec;
- rétablisse le budget de publicité;
- réinvestisse dans le financement de base des tables d'éducation interordres.

2.2 Innover en matière de transport des élèves

Dans les régions éloignées des centres urbains, le transport en commun est souvent absent ou difficilement accessible pour les personnes qui fréquentent les centres, particulièrement pour les élèves qui ne disposent pas d'automobile et pour les élèves de 16 ans qui n'ont pas encore accès à un permis de conduire

⁷ GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2017). *Le plan économique du Québec. Éducation et enseignement supérieur : un plan pour la réussite : dès la petite enfance et tout au long de la vie*, Québec, 44 p. Également disponible en ligne : www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2017-2018/fr/documents/Budget1718_Education.pdf (Consulté le 16 février 2018).

⁸ JANOSZ, Michel (2015). *Portrait des connaissances et opinions sur la formation professionnelle chez les élèves de 4^e secondaire, leurs enseignants et la direction*, 34 p.

permanent. Soulignons aussi que de plus en plus de centres de formation professionnelle (CFP) s'installent dans les parcs industriels, rendant ainsi difficile l'accès au transport en commun.

Actuellement, les commissions scolaires doivent offrir du transport aux élèves de la formation générale des jeunes ayant moins de 18 ans. Pour les autres, cela dépend de chaque commission scolaire, mais très peu d'entre elles offrent du transport aux élèves de la formation professionnelle. Plusieurs raisons expliquent ce fait : les incompatibilités d'horaires entre les écoles et les centres, mais aussi les compressions budgétaires des dernières années puisque, le service n'étant pas subventionné pour les 18 ans et plus, les commissions scolaires qui offraient ce service y ont pour la plupart mis fin.

L'Université de Sherbrooke a compris que l'accès à l'éducation passe aussi par l'accès au lieu de formation. Il y a quelques années, elle a pris une entente avec la Ville de Sherbrooke afin d'assurer gratuitement le transport en commun de ses étudiantes et étudiants. Pourrait-on penser à un modèle similaire pour les élèves en formation professionnelle?

Nous invitons le Ministère à innover et à mettre en place une mesure particulière dans les règles budgétaires pour favoriser l'accès à un transport pour tous les élèves.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- ajoute aux règles budgétaires une mesure protégée pour le transport de tous les élèves.

3. Des acteurs mobilisés autour de l'innovation

La CSQ milite pour une offre de formation professionnelle de qualité, qualifiante et transférable, qui répond aux besoins et aux aspirations des élèves. Le diplôme d'études professionnelles compte au même titre que le diplôme d'études secondaires dans les cibles gouvernementales d'augmentation du nombre d'élèves titulaires d'un premier diplôme. Pourtant, les élèves de la formation professionnelle n'ont pas accès aux mêmes services, une situation qu'on ne peut plus accepter.

3.1 Offrir des services complémentaires

En formation professionnelle, il y a iniquité en termes d'accès aux services complémentaires.

Dans le régime pédagogique de la formation professionnelle, on distingue les jeunes des adultes. Donc, en fonction de l'âge, les droits des élèves diffèrent : les élèves de moins de 18 ans – ou de moins de 21 ans dans le cas d'une personne handicapée – ont droit, en théorie, aux mêmes services complémentaires que les élèves du secteur des jeunes lorsqu'ils sont en formation professionnelle. Cependant, la réalité est tout autre. Il n'y a pas, dans un centre de formation professionnelle, de distinction de services selon l'âge des élèves. Il y a tout simplement peu ou pas de services. D'un autre côté, les élèves adultes n'ont droit qu'aux services complémentaires prévus au régime pédagogique de la formation générale des adultes, ce qui exclut la majorité des services professionnels⁹.

Nous voulons que des ressources professionnelles et de soutien soient ajoutées en services directs aux élèves afin de répondre aux besoins des élèves en formation professionnelle comme pour les élèves du secteur des jeunes.

Les besoins des élèves de la formation professionnelle sont criants et variés. Nous observons certes des élèves ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, mais aussi des élèves vivant des difficultés psychosociales ou financières. La moyenne d'âge étant de 28,5 ans, plusieurs de ces élèves ont des responsabilités familiales et peinent à concilier études, famille et travail afin de subvenir aux besoins de leur famille. Il ne faut pas oublier que les élèves qui sont en réorientation de carrière pour toutes sortes de raisons ont besoin d'accompagnement pour faciliter leur intégration à l'école ou au monde du travail.

On oublie trop souvent l'apport essentiel du personnel de soutien et professionnel. Qu'il s'agisse des techniciennes et techniciens en travail social ou des techniciennes et techniciens en éducation spécialisée, ils sont les mieux placés pour accompagner les élèves dans diverses sphères de leur vie et les aider à concilier le travail, la famille et les études ou les diriger vers d'autres ressources.

Au sein des services complémentaires, on trouve également des conseillères et conseillers pédagogiques. Ces services sont essentiels, car la formation professionnelle est un milieu exigeant, autant pour les élèves que pour le personnel enseignant. Ce dernier doit devenir spécialiste à la fois d'un métier et de la pédagogie. Que ce soit donc pour apprendre la profession enseignante, intégrer le numérique ou adapter son enseignement pour les élèves ayant des besoins particuliers, il doit pouvoir compter sur l'appui essentiel des conseillers pédagogiques. Pourtant, ce service a, lui, subi d'importantes compressions. En fait, c'est l'ensemble des services professionnels qui sont la marge de manœuvre budgétaire. Trois cent cinquante postes ont été abolis entre 2014 et 2016. Et la formation professionnelle, parent pauvre du réseau scolaire, en subit doublement les conséquences.

⁹ QUÉBEC (2017). *Loi sur l'instruction publique, Régime pédagogique de la formation générale des adultes, chapitre I-13.3, r. 9*, [En ligne], Québec, Éditeur officiel du Québec, 9 p. [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/I-13.3,%20r.%209].

Finalement, il est essentiel de parler des techniciennes et techniciens en informatique ainsi que des apparitrices et appariteurs pour qu'ils puissent soutenir rapidement les besoins technologiques des centres. Trop souvent, on relègue l'entretien technique des appareils aux enseignantes et enseignants, alors que le recours au personnel de soutien leur permettrait de se concentrer sur l'enseignement.

Les CFP auraient avantage à disposer d'une équipe multidisciplinaire efficace et permanente. Il faut penser à la pérennité des services. Cette équipe doit travailler en concertation pour offrir un meilleur soutien et un meilleur accompagnement des élèves, favorisant ainsi leur réussite éducative¹⁰.

Recommandation 5

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- modifie les régimes pédagogiques afin que l'ensemble des élèves de la formation professionnelle aient accès à des services complémentaires;
- permette aux commissions scolaires d'offrir des services complémentaires aux élèves inscrits à la formation professionnelle en finançant ces services adéquatement.

3.2 Financer la mise à niveau

Dans le même sens, et à l'instar de ce qui se fait dans les cégeps, des ressources doivent être dégagées pour permettre une offre de « mise à niveau » pour les élèves qui ne maîtrisent plus les compétences préalables à leur programme. Il est utile de rappeler, une fois de plus, que la moyenne d'âge élevée des élèves en formation professionnelle justifie la pertinence de la mise à niveau de leurs compétences. Ils ont des expériences variées et plusieurs ont terminé l'école depuis longtemps et ont oublié les notions de base en mathématiques ou en français. Pour un élève qui ne maîtrise plus ces préalables, il est très compliqué de suivre un programme, et cette situation augmente nettement les risques d'échec et de décrochage.

¹⁰ FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE (CSQ) (2016). *Mémoire sur la réussite éducative*, Mémoire présenté au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre des consultations publiques sur la réussite éducative, [En ligne] (novembre), 23 p. [education.lacsq.org/app/uploads/2016/09/M%C3%A9moire-sur-la-r%C3%A9ussite-%C3%A9ducative-pr%C3%A9sent%C3%A9-au-ministre-de-l_%C3%89ducation_1-FPSS.pdf] (Consulté le 16 février 2018).

Cette pratique est actuellement offerte et financée dans les cégeps. Dans une perspective d'équité, de réussite éducative et dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, il importe de remédier à la situation rapidement.

Recommandation 6

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- finance la mise à niveau à la formation professionnelle à l'instar de ce qui se fait au collégial.

3.3 Assurer l'accessibilité de la formation professionnelle à temps partiel

En 2006, le Conseil supérieur de l'éducation recommandait au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport « d'assurer l'accessibilité de la formation professionnelle à temps partiel au secondaire¹¹ ». Douze ans plus tard, nous sommes toujours en attente. Il devrait cependant être possible pour les jeunes et les adultes qui le souhaitent de s'inscrire à la formation professionnelle à temps partiel. Dans certains cas, cela peut être déterminant dans la décision d'effectuer un retour aux études.

Lorsque l'on parle d'accessibilité, il n'est certes pas question d'enveloppes fermées ou de projets pilotes. Les études à temps partiel sont possibles pour l'obtention des diplômes d'études secondaires, collégiales et universitaires. Rien ne justifie que celles-ci ne le soient pas pour les études en formation professionnelle, surtout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre.

3.4 L'amélioration du processus de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC)

L'accès à la formation à temps partiel améliorerait nettement le processus de la RAC. En effet, dans la majorité des cas, les personnes qui entament un processus le font dans le but d'obtenir un diplôme en vue d'améliorer leur mobilité ou, notamment, d'avoir accès à de l'avancement. Au terme de ce processus, il n'est pas rare que ces personnes doivent terminer une formation complémentaire ou une formation manquante comme l'appellent les initiés de la RAC. C'est à ce moment que le processus devient ardu, voire presque impossible à terminer, puisque la formation n'est pas financée à temps partiel, donc pas offerte. Les personnes sont intégrées dans un groupe ou deux groupes fermés. Concrètement, elles doivent se présenter au centre quand la compétence à développer figure à l'horaire. Le processus peut être extrêmement long, presque impossible dans un tel contexte.

¹¹ CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (2006). *En éducation des adultes, agir sur l'expression de la demande de formation : une question d'équité*, Avis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, p. 53, [cse.gouv.qc.ca/fichiers/documents/publications/Avis/50-0450.pdf] (Consulté le 16 février 2018).

Recommandation 7

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- modifie le Régime pédagogique de la formation professionnelle afin de permettre la fréquentation à temps partiel et que le financement soit ajusté en conséquence.

Conclusion

Le plan d'action en formation professionnelle, annoncé dans la Politique de la réussite éducative, verra le jour après la consultation de personnes issues du milieu scolaire ainsi que du milieu des affaires. Nous réitérons de façon impérative que le personnel scolaire qui travaille dans les centres de formation professionnelle est le mieux placé pour répondre aux besoins des jeunes et des adultes : le personnel enseignant en tant qu'expert de pédagogie, de didactique et de métier, le personnel de soutien et professionnel en tant qu'expert pour accompagner et intervenir auprès des élèves, et soutenir le personnel enseignant.

La formation professionnelle contribue à la richesse de la société québécoise; elle mérite donc que des gestes concrets soient posés pour mieux la positionner dans le système scolaire québécois. Les compressions budgétaires des dernières années ont durement éprouvé le réseau de l'éducation. La formation professionnelle n'y a pas échappé, bien au contraire : les équipements n'ont souvent pas été remplacés, et le coût du matériel n'a pas été indexé, notamment. Le temps est donc venu de remettre les pendules à l'heure. Dans le contexte d'adéquation formation-emploi, il faut certes se préoccuper des besoins du marché du travail, mais il faut surtout s'assurer de répondre aux besoins et aux aspirations des élèves, jeunes et adultes, en leur fournissant d'excellentes conditions d'apprentissage et en donnant au personnel scolaire les meilleures conditions d'exercice possibles pour amener tous les élèves vers la réussite. Il faut également s'assurer de travailler en amont et d'offrir du soutien aux élèves en orientation scolaire et professionnelle à la formation générale des jeunes, et poursuivre ce soutien en formation professionnelle.

L'enjeu majeur demeure l'accès des jeunes à la formation professionnelle. Comment faire en sorte que la formation professionnelle soit un premier choix? Il est très étonnant que cet enjeu, sur lequel tous les acteurs s'entendent depuis de nombreuses années, soit passé sous silence. L'avenir du développement économique du Québec en dépend. Prenons le dossier en main une fois pour toutes et cessons de revivre le jour de la marmotte!

Rappel des recommandations

Recommandation 1

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- mette en place un comité national de partenaires pour faire le suivi des projets de stages accrus.

Recommandation 2

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- se réfère davantage à l'expertise du personnel scolaire, notamment à celle du personnel enseignant, pour effectuer une veille sur les nouvelles compétences à introduire dans les programmes d'études;
- organise des groupes de discussion réunissant du personnel enseignant des métiers concernés, ainsi que des personnes issues du monde du travail pour s'assurer d'avoir les programmes les plus adaptés possible aux conditions d'apprentissage des élèves et aux réalités du marché du travail;
- produise des référentiels de compétences afin de garantir la qualité et la standardisation des programmes d'études professionnelles.

Recommandation 3

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- mette en place des paniers régionaux de formation en assurant un plancher de programmes dans toutes les régions du Québec;
- rétablisse le budget de publicité;
- réinvestisse dans le financement de base des tables d'éducation interordres.

Recommandation 4

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- ajoute aux règles budgétaires une mesure protégée pour le transport de tous les élèves.

Recommandation 5

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- modifie les régimes pédagogiques afin que l'ensemble des élèves de la formation professionnelle aient accès à des services complémentaires;
- permette aux commissions scolaires d'offrir des services complémentaires aux élèves inscrits à la formation professionnelle en finançant ces services adéquatement.

Recommandation 6

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- finance la mise à niveau à la formation professionnelle à l'instar de ce qui se fait au collégial.

Recommandation 7

Que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur :

- modifie le Régime pédagogique de la formation professionnelle afin de permettre la fréquentation à temps partiel et que le financement soit ajusté en conséquence.



D13052
8 mars 2018